2020/227

Département
d'Indre-et-Loire

République Française
COMMUNE DE MOUZAY

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 17 décembre 2020** L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Marie RONDWASSER
Présents : 11	**Sont présents:** MM. Marie RONDWASSER, Yannick PINON, Alain FONTENAY, Francis GAULUET, Isabelle LALLET, Magali NISSERON, Sylvie GIRAUD, Jean DE VARINE, Rose LAJOIE, Philippe RUBEL, Bertrand HARS
Votants: 11	
	Secrétaire de séance: Mme Isabelle LALLET

Madame le maire ouvre la séance et indique qu'en raison du couvre-feu institué par les mesures sanitaires depuis le 15 décembre 2020 de 20h00 à 6h00, la séance de conseil a été avancée à 19h00. Le public peut donc ainsi y assister en nombre restreint et la collectivité a l'obligation de retransmettre les débats par tout procédé en direct. Face à cette impossibilité, le maire demande à l'assemblée de tenir, conformément à l'article L.2121-18 du CGCT, la séance à huis-clos.
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cett-e proposition et décide la tenue de la présente séance à huit-clos.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2020 :
Le maire demande aux membres du conseil municipal si des modifications sont à apporter au procès-verbal de la dernière séance relatif à l'élection du maire et des adjoints, joint à la convocation à la présente séance. Dans la négative, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions du maire :
Le maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil muniicpal et indique que l'état figurera en fin de procès-verbal de la présente séance.

Objet: 1/ AVIS SUR DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER LE BIEN SIS RUE PAUL BERNIER, ZP n° 96, SOUMIS AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN - 2020_42

Le maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 26 novembre 2020, Maître Maud FRAPPAT, notaire associé à Loches, informe la commune de la réception d'une déclaration d'intention de Madame Hélène PINON née FLABEAU et ses enfants héritiers de la succession de Monsieur Jean PINON, d'aliéner la parcelle sises Les Corderies, 24 rue Paul Bernier, cadastrée section ZP n° 96 d'une superficie totale de 15 ares et 07 centiares, consistant en un terrain non bâti, au prix de vingt-quatre mille euros (24 000,00 euros).

Le maire rappelle que le conseil municipal a institué, par délibération n° 2019_07 en date du 28 février 2019, le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé par ladite assemblée par délibération du 11 décembre 2018.

Le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur le dit bien.

Monsieur Yannick PINON, conseiller municipal intéressé à l'affaire, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce CONTRE le fait d'exercer son droit de préemption sur la parcelle sise Les Corderies, 24 rue Paul Bernier, cadastrée section ZP n° 96 et charge le maire de notifier cette décision au notaire chargé de la future transaction.

Objet: 2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ANNEE 2021

Madame le maire indique que des travaux de réhabilitation à l'école publique sont envisagés durant l'année 2021 et sont éligibles à l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Le projet de réhabilitation comprend l'ensemble des travaux suivants :

. isolation des façades par l'extérieur
. mise aux normes de l'installation et tableau électriques, installation de luminaires économes
. installation d'un chauffe-eau et alimentation en eau chaude des deux classes
. remise en état des murs par des travaux de plâtrerie suivis de peinture
. installation de films solaires et stores, écrans thermiques
. installation d'une pompe à chaleur haute température air eau dans le logement attenant à l'école

Le maire précise que ce programme d'ensemble sera soumis mercredi 06 janvier 2021 à la commission compétente, par l'étude des devis, afin de déterminer les conditions techniques et financières. Le maire rappelle que le projet peut faire l'objet d'une financement au titre de la DETR 2021 par le dépôt d'un dossier dématérialisé avant le 20 janvier 2021 et que la délibération correspondante sera prise le cas échéant à la prochaine séance.

En ce qui concerne la pompe à chaleur, un dossier "énergie" sera à faire auprès d'un prestataire privé afin de bénéficier d'une subvention. La commission "bâtiments" analysera et déterminera le système de chauffage le plus adapté au logement.

Objet: 3/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE (FDSR) ANNEE 2021 - 2020_43 (annulé et remplacé par 2020 46)

Madame le maire indique qu'il serait nécessaire de prévoir au prochain budget 2021 l'acquisition d'un tracteur-tondeuse afin d'entretenir les divers espaces verts et chemins communaux.

Le projet d'acquisition comprend une tondeuse frontale équipée de divers accessoires pour une valeur totale hors taxes de 18700 euros soit 22440 euros TTC.

Le maire précise que le projet peut faire l'objet d'un financement au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) année 2021 et présente le plan de financement :

	DEPENSES		**RECETTES**
acquisition matériel :	18 700 € HT	FDSR 2021 socle :	8 507 € HT
		fonds propres :	10 193 € HT
TOTAL H.T. :	**18 700 € HT**	**TOTAL H.T. :**	**18 700 € HT**

Le maire indique que ce projet global peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe socle du FDSR 2021 et propose au conseil municipal de présenter ce projet à la demande d'une subvention de ce titre auprès du Département et soumet à l'assemblée délibérante l'avant-projet assorti du plan de financement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte l'avant-projet présenté ci-dessus portant sur le programme d'acquisition d'un matériel tracteur-tondeuse avec accessoires s'élevant à la somme de 18700 euros HTsoit 22440 euros TTC ;
- prévoit d'inscrire les sommes correspondantes au budget 2021 et arrête les modalités de financement ;
- sollicite l'aide du Département au titre de la subvention FDSR 2021 socle ;
- charge le maire de faire constituer les dossiers correspondants à transmettre aux services compétents ;
- habilite son maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet: 4/ RESERVE INCENDIE : ACHAT DE LA PARCELLE SISE A MORAND, CADASTREE SECTION ZN N° 20 - 2020_45

Le maire rappelle le précédent débat lors de la dernière réunion du 12 novembre 2020, portant sur la problématique de la défense incendie dans certains lieux-dits de la commune.

En ce qui concerne la couverture incendie du lieu-dit "Morand", le Service Départemental d'Incendie et de Secours 37 avait été consulté pour avis sur deux parcelles, suite à la proposition de Mr et Mme Michel AVIRON de céder à la commune une partie de leur parcelle cadastrée section ZN n° 20.

Ce terrain traversant permettrait d'y installer une citerne incendie accessible par la RD 97 et permettant de couvrir le lieu-dit "Morand" mais également "Le Soufflet" jusqu'aux terrains constructibles.

Le maire indique que le conseil municipal, par délibération n° 2020_40 en date du 12 novembre 2020 l'a autorisée à poursuivre les négociations, notamment auprès de Mr et Mme Michel AVIRON.

Ainsi, Mr et Mme Michel AVIRON ont fait parvenir par courrier en date du 09 décembre 2020, une proposition de vente à la mairie, de la partie Ouest de leur parcelle cadastrée ZN n° 20, d'environ 200 mètres carrés à définir lors de la division et du bornage du terrain, pour l'installation d'une citerne souple. Le terrain est proposé au prix net de six euros le mètre carré, en l'état, tous les frais annexes de bornage, acte notarié et nettoyage du terrain restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable à l'achat de la partie Ouest de la parcelle cadastrée section ZN n° 20 pour une superficie estimée à environ 200 mètres carrés, confirmée prochainement par le bornage du terrain ;
- accepte l'offre de prix proposée à six euros le mètre carré ;
- dit que le terrain sera pris dans l'état, le nettoyage restant assuré par la commune ;
- supportera l'ensemble des frais de division et bornage, notariés et annexes restant à la charge de la commune ;
- charge et habilite son maire à signer l'acte notarié relatif à ces transactions ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Objet: 5/ OPERATIONS COMPTABLES - virement de crédits - 2020_44 (annulé et remplacé par 2020 47)

Le maire indique que des travaux de voirie supplémentaires, à l'intersection de la voie communale desservant les lieux-dits "Les Pénaudières, La Vennerie et La Gitonnière" avec la RD 97, vont être réalisés par l'entreprise CHERIOUX, afin de consolider la berme fragilisée par le passage du car scolaire.

Ainsi, l'opération n° 117 "VOIRIE" va nécessiter un virement de crédits afin de pouvoir inscrire la somme en reste à réaliser et régler la facture présentée en 2021, avant le vote du budget. Le maire propose de prendre les crédits sur l'opération n° 185 "RESERVES FONCIERES", sous la forme suivante :

	DEBIT		CREDIT
article 2111-185 :	- 1 430,00 €	article 2151-117 :	+ 1 430,00 €
TOTAL :	**- 1 430,00 €**	**TOTAL :**	**+ 1 430,00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer le virement de crédits présenté ci-avant.

Objet: 6/ QUESTIONS DIVERSES - Le conseil :
- est informé de l'avancement du dossier "réserve incendie aux Essarts" : Maître LAURILLOT récupère au fil de l'eau les actes de l'ensemble des co-indivisaires des successions MM. CHEVREAU, propriétaires de la parcelle cadastrée ZV n° 34 ; le SDIS 37 a été interrogé début décembre afin de déterminer quel périmètre pourrait couvrir en défense incendie ladite parcelle ; en l'absence de réponse, il est convenu de relancer l'adjudant QUEVAL.

Après un tour de table :
- toute l'équipe municipale est remerciée ainsi que les habitants qui ont contribué aux diverses actions entreprises dans un esprit convivial : fabrication de décors et installation dans le bourg, plantations, etc...
- il est évoqué l'organisation de la distribution des paniers aux couples et personnes âgées de plus de 62 ans, constitués en remplacement du repas annulé en raison du contexte sanitaire (distribution par les élus le samedi et le dimanche selon des fiches établies par secteur, lettre du maire et carte des enfants...) ; il est demandé de penser à alimenter le site web par des informations et indiqué que le

journal communal est en cours de réalisation ; demandé de relancer la SMACL pour l'assurance personnelle des élus ;
- il est fait part de la visite de sécurité de l'école par l'adjudant de gendarmerie le 10 mars 2021 à 9h00, un élu devra être présent ;
- les élus réitèrent leur satisfaction sur les actions récemment entreprises par l'équipe municipale et souhaitent continuer dans ce sens ;
- il est signalé l'absence d'étiquetage sur les arbres plantés à l'aire de loisirs et demandé le nom des espèces ;
- il est interrogé sur le retour éventuel de réponse de Monsieur Philippe LOISEAU, propriétaire de l'étang à "Madagascar" pouvant être répertorié dans la défense incendie. A la négative, un élu se charge de le contacter prochainement ; indiqué qu'un propriétaire à "Bellevue" a refusé le fléchage de son plan d'eau et la pose de panneaux supplémentaires ;
- il est fait part de la rencontre lundi prochain avec une responsable de la communication au sein de la CCLST ;
- il est évoqué de contacter à nouveau Mme Christelle CHAPUIS, correspondante de la Nouvelle République pour publication d'un article et de photographies sur les illuminations et les décors installés ;
- il est demandé d'obtenir les coordonnées de l'entreprise chargée des travaux d'installation de la fibre dans la commune ;
- il est fixé au jeudi 14 janvier 2021, la date du prochain conseil municipal, à une heure déterminée ultérieurement en fonction des directives liées à la situation sanitaire.

La séance est levée à 21h50.

lu et approuvé,
le secrétaire de séance,
Mme Isabelle LALLET

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 ET L.2122-23 DU C.G.C.T. ET DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL (délibération n° 2020_14 du 04 juin 2020)

16 novembre 2020	signature d'un devis de prestation pour le programme « illuminations fin d'année 2020 » EIFFAGE ENERGIE, Joué-lès-Tours 37	2 062,20 € TTC
20 novembre 2020	signature d'un devis de fourniture de deux panneaux de basket à l'aire de loisirs SARL NERUAL, Cosse-le-Vivien 53	522,00 € TTC
23 novembre 2020	signature d'un devis de travaux d'aménagement du chemin de La Vennerie SARL CHERIOUX, Mouzay 37	1 428,00 € TTC
23 novembre 2020	signature par Mr Yannick PINON, adjoint délégué, d'un devis de fourniture de pièces détachées des jeux pour enfants à l'aire de loisirs PROLUDIC, Vouvray 37	2 641,14 € TTC
26 novembre 2020	signature par Mr Francis GAULUET, adjoint délégué, d'un devis de fourniture de colis festifs pour les personnes de plus de 62 ans SAVEURS LOCHOISES, Loches 37	2 682.75 € TTC

2020 / 229

07 décembre 2020	signature d'un devis de travaux de revêtement de sol petite pièce grenier mairie SAS Alain NAUDON, Saint-Senoch 37	336,00 € TTC
10 décembre 2020	signature par Mr Alain FONTENAY, adjoint délégué, d'un devis de fourniture et pose de la porte d'entrée à la maire Entreprise Claude DEBOUT, Mouzay 37	4 654,80 € TTC
14 décembre 2020	signature d'un devis de travaux de menuiserie pour l'accès à la salle d'archives de la mairie Entreprise Claude DEBOUT, Mouzay 37	1 915,20 € TTC
14 décembre 2020	signature d'un devis de fourniture d'une tondeuse frontale avec équipements de marque KUBOTA CLOUE SAS, Châtellerault 86	22 440,00 € TTC